

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE**

**-Tunis Re-**

**SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Vendredi 25 Avril 2025 à **10H30 mn**, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » 12, Avenue du Japon, Montplaisir – Tunis, a l'effet de délibérer l'ordre du Jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.
7. Cession de titres rachetés par Tunis Re
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs et des membres indépendants) pour les périodes 2025, 2026 & 2027.
9. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

#### **Remarque :**

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE**

**-Tunis Re-**

**SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS**

La société Tunisienne de Réassurance publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 25 Avril 2025.

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2024.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2024.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est approuvée à .....**

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette résolution est approuvée à .....**

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

**Cette résolution est approuvée à .....**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2024 fait ressortir un bénéfice net de **21 406 175,685** dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>21 406 175,685</b>
RESULTAT REPORTE 2023	38 513 999,685
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>59 920 175,370</b>
RESERVE LEGALE	2 996 008,768
<b>RESTE</b>	<b>56 924 166,601</b>
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2024	500 000,000
DIVIDENDE	9 600 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	550 000,000
<b>RESULTAT REPORTE 2024</b>	<b>45 274 166,601</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,480 dinars par titre à servir à partir du 16 Mai 2025 auprès des intermédiaires en bourse.

**Cette résolution est approuvée à .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant annuel brut de 10 000. Dinars au titre de l'exercice 2024 à allouer par membre du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 20 000 dinars au titre de l'exercice 2024 à allouer au président du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 10 000 Dinars au titre de l'exercice 2024 à allouer à chaque membre des comités émanant du conseil d'administration de Tunis Re y compris le Président du Conseil d'Administration lorsqu'il est membre d'un comité

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix

**Cette résolution est approuvée à .....**

#### **SIXEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la cession de Tunis Re de ses 44 765 actions propres acquis dans le cadre du contrat de régulation et dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 novembre 1194, la loi 99-92 du 17 août 1999

A cet effet, L'assemblée générale, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, à céder les titres rachetés par Tunis Re

**Cette résolution est approuvée à .....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration, à l'exception du représentant des petits porteurs et des deux membres indépendants, vient à expiration après la clôture de l'exercice 2024, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts et après avoir reçu l'accord du Comité Général Des Assurances, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2025, 2026 et 2027 comme suit :

- Etat Tunisien (un siège) représenté par Mr Lotfi FKIH ZGUIR

- Banque Nationale Agricole « BNA (un siège) Représentée par Mr Sami AKREMI
- Assurance COMAR (un siège) Représentée par Mr Khalil BEN YEDDER
- Assurance « STAR » (un siège) Représentée par Mr Hassen FEKI
- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège) Représentée par Mr Lassad ZARROUK
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège) Représentée par Mr Nabil FRINI
- BH Assurances (un siège) Représentée par Mr Sami BANAOUAS
- SIMPAR (un siège) Représentée par Mme Souad MANSI CHIKHAOUI
- Mr Sleh Kanoun Actionnaire Privé (un siège)

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2027.

**Cette résolution est approuvée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

**Cette résolution est approuvée à .....**